



AVIS n° 2020/11-12
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Spécialité Construction
École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction
de Caen

École : École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction

Nom d'usage : ESITC CAEN

Académie : Caen

Sites de l'école : Caen, Vaulx-en-Velin

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie

École : École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen

Spécialité : Construction

Site de la formation : Caen, Vaulx-en-Velin

Voie : Formation initiale sous statut d'étudiant

Rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale) et Pascal RAY (expert auprès de la CTI) présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Une formation concrète et professionnalisante ;
- Une formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi sur le plan national ;
- La reconnaissance du monde professionnel du fait de l'expertise de l'école en BTP ;
- Une bonne intégration dans l'écosystème de formation du site normand et consultation des acteurs et partenaires, aussi bien à Caen qu'à Vaulx-en-Velin ;
- Des parcours obligatoires « recherche » et à « l'international » permettant l'acquisition progressive des connaissances ;
- Une volonté d'intégrer dans un parcours en enseignement supérieur des élèves issus de baccalauréats technologiques et professionnels ;
- Une ouverture sociale avec des bourses sur fonds propres et un dispositif d'aide pour les frais de scolarité.

Points d'attention :

- Moyens matériels sur le site de Vaulx-en-Velin ;
- Développement de l'équipe d'enseignants-chercheurs à Vaulx-en-Velin ;
- La mobilité internationale entrante se fait hors partenariat.

Risques :

- Pérennité de l'hébergement par l'École Nationale des Travaux Publics de l'État à Vaulx-en-Velin ;
- Capacité à accompagner les nouveaux types de profils scolaires en première année.

Opportunités :

- Elargissement du bassin de recrutement hors région Normandie ;
- Besoin des entreprises du BTP en cadre intermédiaire avec des compétences en modélisation des informations du bâtiment ;
- Diversification des filières de recrutement favorable à l'accroissement des candidatures élèves en veillant à la motivation et à l'implication des étudiants notamment issus de baccalauréat professionnel, conditions indispensables à leur réussite.

La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Signer une convention avec l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat pour l'accueil des élèves sur le site de Vaulx-en-Velin.
- Mettre en place des accords avec les partenaires internationaux concernant la mobilité entrante.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente
Elisabeth CRÉPON